

*Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale*



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
de la CNBA**

**du 19 juin 2012  
Séance n ° 106**

**Délibération n ° 6**

**Versement d'une subvention au CFA Emile Mathis  
de Schiltigheim**

Le conseil d'administration décide du versement de 30.000€ au CFA Emile Mathis de Schiltigheim en vue de contribuer au financement des travaux de rénovation du bateau école Prinses Irène.

Cette subvention sera imputée sur le compte 657 « Charges spécifiques ».

Le conseil d'administration donne mandat à son Président afin de procéder à la signature de la convention encadrant le versement de cette subvention.

Le 20 juin 2012

Le Président de la Chambre Nationale  
de la Batellerie Artisanale

  
Michel DOURLENT